Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DEVELOPPEMENT DES HABILITES MOTRICES 2 (APSA)			
Ancien Code	PAEG2B90ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAER2900		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Frédéric DUMONT** (dumontf@helha.be) Benjamin LETROYE (letroyeb@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité vise à faire découvrir aux étudiants les disciplines sportives officielles pratiquées par les personnes présentant une déficience physique et/ou mentale. L'approche pédagogique repose sur deux axes complémentaires :

- L'immersion pratique, où l'étudiant est invité à se mettre dans la peau d'une personne en situation de handicap afin de mieux comprendre ses contraintes et ses besoins dans le cadre de la pratique sportive.
- L'encadrement de résidents déficients, permettant aux étudiants de participer activement à l'organisation et à la conduite de séances sportives adaptées, en milieu spécialisé.

Cette double approche favorise le développement de compétences techniques, relationnelles et éthiques essentielles à l'accompagnement inclusif par le sport.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe miltidiciplinaire

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
- 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE ***développement des habilités motrices 2 (APSA)***, l'étudiant sera capable :

- d'orienter le patient vers une ou des activités physiques et sportives adaptées de manière à augmenter le niveau de

participation

- de transférer les connaissances acquises dans des situations pratiques
- d'exécuter des mouvements de déambulation en chaise roulante et des gestes techniques du sport adapté avec précision, efficacité et économie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B90ERGA	Développement des habilités motrices 2 (APSA)	24 h / 1 C

Contenu

Le paysage handisport : théorie 1h

Gestes d'accueil d'une personne déficiente visuelle : théorie + pratique 2h

"Découverte et réflexion sur les disciplines pour personnes
déficientes motrices" : pratique sportive 3h

Mise en situation à l'aide de cas cliniques "handisportifs" : exercice pratique 3h

Stages de rencontre avec une personne déficiente : terrain 2h

Les facteurs pathologiques qui déterminent la performance sportive : théorie 3h

Pathologies et prise en charge de personnes déficientes : théorie 12h

Démarches d'apprentissage

Un stage de 4 jours où les étudiants abrderont les notions théoriques, sportives et pratiques au contact de la Ligue Francophone Handisport

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants auront accès au support officiel fourni par la Ligue Francophone Handisport (LFH), qui servira de référence tout au long de l'unité.
En toutes circonstances — qu'il s'agisse des activités pratiques sur le terrain ou des apports théoriques — les étudiants seront accompagnés et conseillés par les intervenants de la LFH ainsi que par les enseignants de la HELHa.

Sources et références

Cette activité d'apprentissage se réfère notamment à un ouvrage officiel sur l'handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles : Goetghebuer G., Beaufays O., Muratore A. « L'handisport ». Edition Luc Pire Electronique, avec le soutien du Ministère de la Communauté Française. Année de publication : 2004.
Les autres ressources sont issues de la littérature scientifique internationale et spécifique au domaine des APSA. Les différents articles sont référencés dans les diapositives du cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Contenu théorique disponible sur Connected et sur le Moodle LFH

4. Modalités d'évaluation

Principe

L’évaluation se fera de manière continue tout au long des quatre jours d’activités. Les étudiants seront appréciés sur leur comportement professionnel, leur capacité d’écoute, leur esprit d’initiative, ainsi que sur la qualité de leurs mises en pratique dans les situations rencontrées.

En seconde session, l’étudiant devra réaliser un travail écrit portant sur une discipline sportive abordée durant le stage. Ce travail devra en présenter toutes les caractéristiques essentielles : objectifs, règles, adaptations spécifiques liées au handicap, matériel utilisé, et modalités d’encadrement

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100	Trv	100

Stg = Stages, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l’UE (Unité d’Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).